

TABLE DES MATIÈRES

Taux de représentation des groupes désignés au sein du Ministère comparativement aux moyennes de la fonction publique	1
Nos objectifs de promotion et de recrutement	2
Répartition des employés par groupes désignés indiquant la catégorie et le groupe professionnels	3
Objectifs stratégiques	4
Mesures prévues pour chacun des objectifs stratégiques	5
Objectif stratégique n° 1 : Renforcer les mesures sélectives pour chacun des groupes désignés	5
Mesure n° 1 : Préciser les objectifs de recrutement pour tous les groupes désignés	5
Mesure n° 2 : Renforcer les mesures propres à augmenter la représentation des femmes dans le groupe de la direction	6
Mesure n° 3 : Promouvoir l'avancement du personnel de la catégorie technique et administrative	7
Mesure n° 4 : Renforcer les mesures propres à augmenter la représentation des membres des minorités visibles	8
Mesure n° 5 : Renforcer les mesures propres à augmenter la représentation des personnes handicapées	9
Mesure n° 6 : Renforcer les mesures propres à augmenter la représentation des autochtones	10
Objectif stratégique n° 2 : Intégrer l'équité en matière d'emploi dans l'organisation	11
Mesure n° 1 : Renforcer le processus de la responsabilité de gestion	11
Mesure n° 2 : Mettre en œuvre une politique «tolérance zéro» concernant le harcèlement	12
Mesure n° 3 : Préparer un plan sous forme d'analyse de rentabilisation	13
Objectif stratégique n° 3 : Favoriser une mise en œuvre efficace de l'équité en matière d'emploi	14
Mesure n° 1 : Appuyer les modalités de travail flexibles	14
Mesure n° 2 : Intégrer la formation pertinente aux programmes de formation des cadres et des employés	14
Mesure n° 3 : Examiner et évaluer l'efficacité des initiatives d'équité en matière d'emploi	15
Mesure n° 4 : Élaborer un programme d'information et de communications	16